

ARCHIVES
départementales et métropolitaines

2 D - Petit collège des Jésuites.

2D 1-2D108

1468-1763

Jean-Prosper Gauthier, complété par Constance Langlade de Montgros sous la direction de
Sophie Malavieille

Introduction

Zone d'identification

Cote :

2D 1-2D108

Date :

1468-1763

Description physique :

2,10 m.l.

Auteur :

Jean-Prosper Gauthier, complété par Constance Langlade de Montgros sous la direction de Sophie Malavieille

Origine :

Petit collège des Jésuites

Biographie ou Histoire :

Les Jésuites, établis à Lyon depuis 1565 pour gérer le collège de la Trinité ou Grand collège, ont un tel succès auprès de la bourgeoisie lyonnaise qu'il faut créer un second collège. En 1630, Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques de Miolans, lieutenant général du Gouvernement de Lyonnais, donne 24 000 livres aux Jésuites pour ériger un second collège « en deçà de la Saône, du côté de Fourvière ».

La fondation est acceptée par la municipalité de Lyon le 17 septembre 1629, confirmée par lettres patentes royales du 8 octobre 1630, mais enregistrée par le parlement de Paris en 1652 seulement.

Le collège est construit à peu près à l'emplacement de l'actuelle mairie du 5^e arrondissement de Lyon. Voué à Notre-Dame du Bon Secours, il est communément appelé « collège Notre-Dame », mais l'on trouve également de façon éparse dans les archives l'appellation « collège de l'Immaculée-Conception ».

Ce collège prospère puisque, en 1660, Louis XIV autorise la création de nouvelles classes en plus de celles de grammaire : l'une pour les humanités, l'autre pour la rhétorique.

Par la suite, le collège s'occupe surtout de l'enseignement du premier cycle. Il est dirigé par les Jésuites jusqu'à l'expulsion de l'ordre en 1763.

Histoire de la conservation :

65 articles, cotés D 197-262, ont été analysés par l'archiviste départemental, Jean-Prosper Gauthier, dans l'inventaire publié en 1864.

En 2006, à la faveur du reconditionnement des archives, les archives classées par Gauthier ont été recotées 2 D 1-66, afin de créer la sous-série 2 D. Une table de concordance permet de conserver l'historique du classement.

Quatre dossiers d'archives, versés postérieurement, avaient été pré classés par François Blanchet au cours des années 1930, identifiant le fonds et décrivant brièvement le contenu sur les boîtes. Ajouté à un petit vrac d'archives non classées, provenant de dons et legs, l'ensemble, d'un mètre de 0,5 mètre linéaire, a été conditionné et coté provisoirement 49 DEM 1-2. Reclassé en 2017, il constitue désormais le supplément à la sous-série 2 D, coté 2 D 67-108.

Le répertoire numérique du fonds primitif a également été revu et enrichi en 2017, à la faveur du classement du vrac supplémentaire, en s'appuyant sur l'inventaire analytique de Gauthier.

Un index de la série D publiée par Gauthier, réalisé à une date indéterminée, a été informatisé et permet une recherche rapide dans les différentes sous séries.

Modalités d'entrée :

Les archives du collège Notre-Dame du Bon Secours ont été versées au dépôt d'archives du district en 1790. Le supplément réintégré à la suite de la sous-série en 2017 provient de dons et de legs ultérieurs.

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu :

La quasi-totalité du fonds est consacré aux propriétés du collège Notre-Dame du Bon Secours tant à Lyon qu'hors de Lyon. C'est parmi ces documents, principalement ceux des prieurés de Saint-Romain-en-Jarez et Saint-Romain-les-Atheux, que l'on trouve les documents les plus anciens du fonds, remontant au XIII^e siècle. En revanche, le fonds ne contient aucune information relative aux activités intellectuelles du collège.

Le fonds du Petit collège est composé des subdivisions suivantes : titres de fondation ; comptes administratifs ; pensions ; titres de propriété à Lyon et à proximité à Oullins, la Mulatière et Sainte-Foy-lès-Lyon ; bénéfiques : prieurés de Saint-Romain-en-Jarez et Saint-Romain-les-Atheux ; séquestre des biens des Jésuites et leur remplacement après 1763.

Les articles cotés 2 D 60-66 et 2 D 107-108 se rapportent autant au Petit collège Notre-Dame qu'au Grand collège de la Trinité, ainsi qu'à la formation du Bureau des collèges (voir aussi 3 D), et plus largement au niveau national à l'expulsion des Jésuites de France.

Zone des sources complémentaires

Documents en relation :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

1 D 305 : Fonds du Grand collège ou Collège de la Trinité (Jésuites) (1202-1763) : dans cet article se rapportant aux liens des Jésuites de Lyon avec les autres collèges jésuites en France, un religieux du Petit collège est concerné dans une affaire avec le collège d'Arles.

3 D : Fonds du Bureau des collèges (1442-1793).

18 H : Fonds des Jésuites - noviciat de Saint-Joseph (1509-1773).

Archives municipales de Lyon

BB 177-178, 201, 204, 208, 223, 250, 289, 295, 301, 305, 308.

3 GG 158 pièces 8-34.

Bibliothèque municipale de Lyon

Fonds Coste, ms. 1080 : « Catalogue des livres de la bibliothèque du collège Notre-Dame, comprenant les livres du collège et ceux qui ont été transportés, par ordre du consulat, de l'ancienne bibliothèque publique, qui ne comprennent que la partie du droit de cette bibliothèque ; le reste de la collection a été transporté à la bibliothèque du collège de la Trinité » (après 1767).

Bibliographie :

COMPÈRE (Marie-Madeleine) et JULIA (Dominique), Les collèges français (XVIe-XVIIIe siècles), Répertoire, t. 1, France du Midi, Paris, C.N.R.S.-I.N.R.P., 1984.

DAINVILLE (François de), « Collèges et fréquentation scolaire au XVIIe siècle » Population, 12e année, n° 3, 1957, p. 467-494.

GARDEN (Maurice), Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, Paris, Les Belles lettres, 1970.

GROSCLAUDE (Pierre), La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province, Paris, A. Picard, 1933.

GUITTON (R.P. Georges), Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression (1640-1778), Lyon, Procure des RR. PP. Jésuites, 1954.

JULIA (Dominique) et PRESSLY (Paul), « La population scolaire en 1789. Les extravagances statistiques du ministre Villemain », Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 30e année, n° 6, 1975, p. 1516-1561.

JULIA (Dominique), « Une réforme impossible », Actes de la recherche en sciences sociales, volume 47-48, juin 1983. Éducation et philosophie, p. 53-76.

KLEINCLAUSZ (A. dir.), Histoire de Lyon : tome 2 : de 1595 à 1814, Lyon, éd. Pierre Masson, 1939-1948, p. 115-116.

PERRIN (Jean-François), La culture des lettres et les établissements d'instruction publique de Lyon de l'ère chrétienne à la Révolution, Lyon, impr. Rey, 1892.

ROCHE (Daniel), Le Siècle des Lumières en province, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1978.

SORDET (Yann), L'Amour des livres au siècle des Lumières : Pierre Adamoli et ses collections, Paris, Droz, 2001.

TATON (René) et BEDEL (Charles), Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIIIe siècle, Paris, Hermann, 1964.

VARRY (Dominique), « Bataille de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la compagnie de Jésus », Histoire et civilisation du livre, Droz, 2006, p. 135-168.

Sommaire

2D1 Inventaire des titres.	1762
2D2/0 Titres de fondation.	1630-1710
2D3-2D6 Pensions actives.	1641-1737
2D7 Église et chapelle. Vœux.	1633-1757
2D8 Legs : affaire Pacot.	1604-1659
2D9 Comptabilité.	1692-1753
2D10-2D21 Propriétés à Lyon.	1581-1759
2D22-2D31 Nouveaux bâtiments.	1668-1760
2D32-2D51 Propriétés à la campagne.	1509-1762
2D52-2D59 Bénéfices unis au collège.	1515-1760
2D60-2D66 Séquestre des biens et remplacement des Jésuites.	1761-1785
2D67-2D108 Supplément.	1367-1784

Répertoire

2D1 Inventaire des titres.

1762

« Inventaire général, historique et chronologique des titres et papiers du Collège Notre-Dame » (minute), contenant l'analyse des titres relatifs : à la fondation du petit Collège ; aux prix à donner aux écoliers ; aux rentes et pensions actives ; à la bibliothèque ; aux maisons à la ville : maison Demeaux, rue du Bœuf ; maison Buy, rue Tramassac ; maison Galon, rue du Bœuf ; maison de La Teyssonnière, rue Tramassac ; maison de Rhodes, montée ou rue du Garillan ; maison de la Grive, rue du Bœuf ; maison Loubat, montée du Garillan, et maisons démolies pour la reconstruction du Collège ; aux domaines à la campagne : domaine de Mont-Louis, paroisse d'Oullins ; de La Mulatière et de La Navarre, paroisse de Sainte-Foy ; de Bastero, même paroisse ; Les Brotteaux, dépendant de ces domaines ; titres concernant les amortissements et les décimes ; à la directe passive sur les biens de la ville et de la campagne ; aux rentes dues par le petit Collège ; au prieuré de Saint-Romain-en-Jarez, uni au Collège. Répertoire alphabétique.

2D2/0 Titres de fondation.

1630-1710

Liasse n° 1. Titres de fondation.

1 (pour mémoire, conservé à plat pour des raisons matérielles, voir 2D2/1). Lettres patentes du roi Louis XIII, approuvant le don de 24 000 livres fait aux Jésuites par Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques de Miollans, lieutenant général au gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais, portant permission d'ériger un second Collège « deçà la Sone du costé de Fourvières, » dans lequel il y aura trois régents pour les basses classes.

2. Lettres patentes du roi Louis XIV permettant l'établissement de deux nouvelles classes, « l'une pour l'humanité, l'autre pour la rhétorique, outre les classes qu'ilz (les Jésuites) enseignent pour la grammaire. » (1647)

3. Relief d'adresse en surannation pour l'enregistrement des lettres patentes de Louis XIII au Parlement de Paris (1652).

4. Arrêt d'enregistrement du Parlement de Paris (1652).

5-10. Transactions entre les Jésuites et les chanoines, comtes de Lyon, en particulier portant affranchissement de l'emplacement du nouveau Collège, moyennant une pension et l'apposition des armes du chapitre « en pierre et relief au plus apparent et honorable endroit de leur église ; extraits des actes capitulaires de l'église de Lyon, concernant les rapports entre le chapitre et les Jésuites.

Liasse n° 2. Fondations.

11. Contrat de dotation de 400 livres, au bénéfice des Jésuites, par Charles Camus, seigneur du Perron, pour l'entretien des Pères et des régents du Collège (1632).

Liasse n° 3. Fondation des prix des classes.

12. Ordonnance du consulat, portant fondation d'une pension annuelle de 400 livres, pour être employée en prix qui seront distribués publiquement aux écoliers le jour de Saint-Louis, « ensuite d'un éloge du Roy qui sera fait dans la grande salle dudit collège, entendant les sieurs prévôt des marchands et échevins que tous les écoliers du petit Collège soient reçus à la composition pour les prix, » etc. (1710)

13. Copie du précédent.

2D2/1 Lettres patentes du roi Louis XIII.

1630

Description physique :

Genre/Carac. phys. : Une pièce parchemin.

Lettres patentes du roi Louis XIII, approuvant le don de 24 000 livres fait aux Jésuites par Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques de Miollans, lieutenant général au gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais, portant permission d'ériger un second Collège « deçà la Sone du costé de Fourvières, » dans lequel il y aura trois régents pour les basses classes.

2D3-2D6 Pensions actives.

1641-1737

2D3-2D5 Fondations royales.

1641-1737

Pension de 1 500 livres de fondation royale, assignée par la ferme du contrôle des greffes de Lyon.

2D3 1641-1665.

1641-1665

Arrêts du Conseil d'État ; lettres patentes et de jussion du roi Louis XIV ; arrêts de la Chambre des Comptes de Paris ; ordonnances et lettres d'attache des trésoriers généraux de France à Lyon, etc., portant création d'une pension annuelle de 1,500 livres au profit des Jésuites du petit Collège, assignée sur la ferme du contrôle des greffes de Lyon, en remplacement d'une pension de 2,000 livres sur le domaine de Forez ; enregistrement à la Chambre des Comptes ; au Bureau des finances ; ordonnant la perception de la pension en attendant l'enregistrement des lettres patentes et arrêts y relatifs ; mainlevée d'une saisie faite sur la pension ; l'enregistrement, pour six ans, des lettres patentes portant concession de la pension ; la continuation de cette pension pendant neuf ans ; une nouvelle enchère du contrôle des greffes ; la réunion du contrôle des greffes au domaine du Roi ; la continuation de la pension pendant cinq ans, etc. Requêtes des Jésuites à l'intendant de Lyon et au Bureau des finances pour obtenir le payement de la pension ; ordonnances conformes.

2D4 1666-1696.

1666-1696

Arrêts du Conseil d'État ; lettres patentes du roi Louis XIV, portant que le fermier du contrôle des greffes jouira du revenu suivant le bail qui lui a été passé ; prescrivant l'exécution d'une ordonnance du Bureau des finances, relative à la pension due aux Jésuites ; portant continuation de la pension pendant six ans en 1671 ; pendant dix ans en 1677 ; pendant dix ans en 1686. Requêtes des Jésuites aux trésoriers généraux de France et ordonnance du Bureau des finances pour le payement des arrérages de la pension ; sommation des Jésuites au receveur du domaine pour être payés des quartiers échus. Ordonnance des trésoriers généraux de France portant règlement du contrôle des greffes, etc.

2D5 1706-1737.

1706-1737

Arrêts du Conseil d'État, portant concession à perpétuité de la pension de 1,500 livres au profit des Jésuites du petit Collège ; confirmant cette concession ; ordonnant que les Jésuites jouiront de la pension, même pendant la durée de la suspension des classes, mesure motivée par la reconstruction des bâtiments du Collège, et quoique les bâtiments ne soient pas encore commencés (voy. C. 506 et D. 218). Ordonnance des commissaires généraux députés pour l'exécution de l'édit de janvier 1716, prescrivant aux Jésuites de rapporter les titres en vertu desquels ils ont joui d'une pension de 2,000 livres sur le domaine de Forez, réduite à 1,500 livres sur la ferme du contrôle des greffes (cette ordonnance suspendit le payement de la pension, les 2,000 livres n'ayant été accordées que verbalement). Autre ordonnance des mêmes commissaires généraux, portant que la pension continuera d'être payée. Ordonnances de l'intendant de Lyon et du Bureau des finances pour l'exécution des arrêts relatifs au payement de la pension, etc.

2D6 Autres pensions et privilèges.

1652-1726

Pensions. Actes consulaires créant au profit du petit Collège Notre-Dame une pension de 300 livres ; augmentant de 700 livres une autre pension de 1,300 livres. Pension sur les gabelles : requête du P. Marc de Billy, recteur du petit Collège, aux trésoriers généraux de France, pour obtenir l'enregistrement d'un contrat de vente d'une rente annuelle sur les gabelles, passé au profit des Jésuites par Charles Papon ; ordonnance d'enregistrement. Franc-Salé : lettres patentes du roi Louis XIV, portant concession aux Jésuites du petit Collège, de trois minots de sel par an « franchement, et sans payer autres droictz que le prix du marchand. » Ordonnance des trésoriers généraux de France à Lyon pour l'enregistrement de ces lettres patentes, à la charge de rapporter, dans trois mois, les arrêts de vérification de la Chambre des comptes et de la Cour des Aides de Paris. Quittance du droit de confirmation de la concession des trois minots de sel, payé à cause de l'avènement du Roi (Louis XV).

2D7 Église et chapelle. Vœux.

1633-1757

Église et chapelle : donation de 1,200 livres, par Maurice Camus, écuyer, sieur du Perron, pour l'établissement d'une chapelle dans l'église du petit Collège, sous l'invocation des saints Ignace et François-Xavier, dans laquelle il sera inhumé et ses armes apposées ; lettre à ce sujet du P. Jean-Paul Oliva, général des Jésuites ; alignement pour la nouvelle église donné par le Consulat ; ordonnance de police contre les marchands poulaillers, établis au-devant de l'église des Jésuites, lesquels poulaillers laissaient vaguer leurs volailles dans les rues et jusque dans l'église même « pendant le service divin, lequel à ce sujet a été diverses fois interrompu. » Liste (incomplète) des bienfaiteurs du petit Collège ; testaments d'Antoine de Pure et de Madeleine Particelli, sa femme, faisant un legs au petit Collège ; de François Terrasson, novice de la maison de probation d'Avignon ; cession par les Jésuites à Mathieu Thomé, écuyer, de tout ce qui leur était dû en vertu de la donation faite en leur faveur par Marie Julien ; legs fait aux Jésuites du petit Collège, par Antoine Compain, avocat en Parlement. Ordonnance de Jean Terrasson, juge du comté de Lyon, permettant qu'Antoine Durand, sourd-muet, se retire chez les Jésuites, qui l'entreprendront et le nourriront, moyennant la jouissance de son bien après la mort de Jacqueline Fantet, sa tante. Fragments d'un registre (les 1er, 2e, 3e, 4e et 100e feuillets) servant à l'enregistrement des vœux faits par les novices.

2D8 Legs : affaire Pacot.

1604-1659

Procédure entre les Jésuites et Maurice Pacot, autrefois novice chez les Jésuites, au sujet d'un legs fait par son aïeul François Pacot à charge de la fondation d'une classe et d'inhumation.

2D9 Comptabilité.

1692-1753

Comptes des recettes et dépenses.

2D10-2D21 Propriétés à Lyon.

1581-1759

Titres antérieurs à leur acquisition par les Jésuites : contrats d'acquisition ; procédures ; quittances, etc.

2D10-2D12 Maisons rue du Bœuf.

1581-1726

2D10 Maison Buy.

1640-1705

Vente d'une maison, située rue du Bœuf, à Lyon, à Philibert Buy, maître tailleur d'habits, par Jean de Guillien de Sala, seigneur de Montjustin (en Provence), gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, et Henri de Guillien, son fils, sieur du Vivier ; donation de la maison, par Philibert Buy et Nesme Morillon, sa femme, à Marie Buy, femme Vaulnier, leur fille, à la charge de payer une pension viagère aux donateurs et, après leur décès, une pension de 1,500 livres à Guyonne Buy, femme Blanc, sa sœur ; vente de la maison aux Jésuites du petit Collège, par Marie Buy, femme Vaulnier ; saisie entre les mains des Jésuites des sommes qu'ils pouvaient devoir aux mariés Blanc et Buy, à la requête de Sébastien Joannard ; procédure à ce sujet ; arrêt du Parlement adjugeant à Joannard, par provision, une somme de 750 livres ; quittance ; quittances des mariés Blanc et Buy au profit des Jésuites ; copie collationnée d'actes pour la sûreté du payement de 1,350 livres aux héritiers de Marie Buy.

2D11 Maison Demeaux.

1658-1667

Adjudication, par sentence de la Sénéchaussée de Lyon, d'une moitié de maison, située rue du Bœuf, provenant de l'hoirie d'Antoine Poncet, au profit de Pierre Desverneys ; élection en ami en faveur de Jacques Morin, corratier (courtier), sur la place des Changes ; déclaration de François Demeaux, ancien échevin, portant qu'il n'a accepté l'élection en ami, faite en sa faveur par Morin, que pour le P. Lecourt, recteur du petit Collège ; quittances de Demeaux au profit du petit Collège ; bail à loyer de deux chambres, passé par Morin à Marguerite Piat ; vente à Jacques Morin de la seconde moitié de la maison par Gaspard Garnier, avocat, et Anne Dufournel, sa femme ; élection en ami en faveur de Demeaux ; déclaration de ce dernier, portant que cette acquisition a été faite pour

les Jésuites du petit Collège ; obligation d'une somme de 1,000 livres en faveur de Demeaux par le P. Marc de Billy, recteur ; mandement (mandat) de 750 livres du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, sur le receveur des deniers communs de la ville, au profit des Jésuites, pour être employées au paiement de la maison ; nouvelle déclaration de Demeaux, portant que les achats des deux portions de la maison sont pour le compte des Jésuites ; quittance réciproque entre Demeaux et le P. Dulieu, recteur du petit Collège ; vente passée par Arnaud de Guillien de Montjustin à Benoît Beraud, marchand tonnelier, du derrière de la maison dont le devant a été acquis par Demeaux ; élection en ami par Beraud, en faveur du petit Collège Notre-Dame.

2D12 Maison Gallon, ou du Cheval de bronze.

1581-1726

Testament de Jean de Guillien de Montjustin, par lequel il institue ses fils pour ses héritiers, avec substitution de l'un à l'autre ; partage d'une maison, rue Tramassac, entre Aman Montroyal et Anne Tribilliet, sa femme, et Pierre Pons, marchand à Lyon (ce titre ne concerne la maison Gallon qu'à cause d'un puits commun) ; donation de ses biens par Jean de Guillien de Sala, seigneur de Montjustin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à Henri de Guillien, son fils ; vente passée par Arnaud de Guillien de Montjustin, à Georges Gallon, comte de Montemagne ; promesse de 6,600 livres en sus du prix (30,000 livres) de la maison vendue aux Jésuites par Georges Gallon, passée par le P. Claude de Sautereau, recteur du petit Collège ; quittance des 6,600 livres, etc. (Manque le contrat d'acquisition par les Jésuites.) Résidu d'une longue procédure, qui paraît avoir été abandonnée, entre Joseph-Elzéar-Charles de Guillien de Sala de Montjustin, baron de Crottes, contre les Jésuites du petit Collège, et encore contre Dominique-François Gallon, fils et héritier de Georges Gallon, Jeanne Raffelin, veuve de noble Jean de Rhodes, etc., au sujet des maisons acquises par les Jésuites du petit Collège (voy. 2 D 15).

2D13-2D14 Maison de la Grive.

1636-1754

Maison située rue Tramassac ou place du Petit-Collège.

2D13 Titres de propriété : acquisitions.

1636-1725

Rapports d'experts et estimation d'une portion de maison qui a pour enseigne la Grive, pour Françoise Martin, veuve Poncet ; contrat de mariage d'Antoine Guinand et Marguerite Poncet ; testament de Françoise Martin en faveur de Marguerite Poncet, sa fille, veuve d'Antoine Guinand ; testament de Marguerite Poncet en faveur de son fils Benoît Guinand ; obligation et transport d'une somme par Benoît Guinand et Marguerite Accarel, sa femme, au profit de Pierre Depinche, marchand à Lyon ; quittance de la dot de Marguerite Accarel ; sentences de la Sénéchaussée ordonnant mainlevée d'une saisie réelle sur une chambre au troisième étage et d'un grenier de la maison de la Grive, au préjudice de Marie-Marguerite Accarel, veuve de Benoît Guinand ; décernant un curateur à l'hoirie vacante et abandonnée de Benoît Guinand ; ordonnant l'adjudication de la chambre et du grenier à Marie-Marguerite Accarel pour lui tenir lieu de sa dot, sauf publications d'enchères ; publications ; sentence définitive d'adjudication, etc.

2D14 Procédure.

1734-1754

Procédure (incomplète) engagée contre Léonard de Floris et Antoine Regnaud, copropriétaires de la maison de la Grive, au sujet d'un mur mitoyen.

2D15 Maison du Rhodes, située en haut de la rue Garillan.

1619-1759

Vente passée par Henri Perdrigeon, châtelain de Cuire, en Franc-Lyonnais, Deline Gaultier, sa femme, Jean Perdrigeon, marchand à Lyon, et Antoinette de Sures, sa mère, à Claude Goudard, marchand fourbisseur, d'une maison située dans la rue du Garillan ; élection en ami en faveur de Guillien Du Vivier. Extrait du codicille de Jean de Rhodes, écuyer, par lequel il autorise Jeanne Raffelin, sa femme, à vendre la maison ; extrait de l'acte d'acquisition par les Jésuites ; mémoires ; lettres du P. Cottin, jésuite, au P. Drujat, au sujet de cette maison. Transaction entre Marcellin Gayot Mascranny de Tol, au nom de Françoise-Louise de Rhodes, veuve de Jean Dupré, sieur de Villeneuve, et le P. Barthélemy Vionnet, procureur-syndic du petit Collège, au sujet d'une somme de 1,500 livres, restant du prix de l'acquisition de la maison ; ratification de la dame Dupré, etc. (Le résidu de procédure abandonnée, mentionné à l'article 2 D 12, concerne également la maison de Rhodes.)

2D16-2D18 Maisons démolies.

1550-1742

Maisons démolies pour la reconstruction des bâtiments du Petit Collège (classé par ordre alphabétique des noms des maisons, issus généralement du nom de leurs anciens propriétaires). Procédures pour murs mitoyens ; titres antérieurs à l'acquisition par les Jésuites.

2D16 Maison Brésenaud ; maison Buet ; maison de la Cave-Fraîche ; maison Grosmont.

1632-1742

Maison Brésenaud : vente passée par Catherine Fédide, veuve en dernières nocces de Charles de Saillans, seigneur de Brésenaud, et en premières nocces de Charles Girard, marchand à Lyon, et Thomas Girard, son fils, à Antoine Marquet, prêtre, d'une maison située place et montée du Garillan ; élection en ami en faveur du P. Jean-Jacques Fontanier, vice-recteur et procureur-syndic du petit Collège. Maison Buet : vente passée par Anne Buet, d'une maison située au bas du Garillan, à noble André Falconnet, conseiller et médecin ordinaire du Roi, agrégé à Lyon ; élection en ami en faveur des Jésuites du petit Collège. Maison de la Cave-Fraîche : vente par Louis Chazotte, notaire à Lyon, ayant ordre de Gaspard Vidaud de La Tour, procureur général au Parlement de Grenoble, au P. Jean-Jacques Fontanier, procureur du petit Collège ; ratification de Vidaud de La Tour. Maison Grosmont : vente d'une maison, située rue Tramassac, par Marguerite Grosmont, femme de Henri Hénin, corratier-juré (courtier) à Lyon, aux Jésuites du petit Collège.

2D17 Maison Loubat, située montée du Garillan.

1550-1740

Vente passée par Barthélemy Loubat Carles, aux Jésuites du petit Collège, de sa maison située rue Tramassac, avec une petite maison sur le derrière ; mémoire faisant connaître que le sieur Bouvier doit les deux tiers du mur mitoyen entre sa maison et celle des Jésuites ; requête des Jésuites à la Sénéchaussée à ce sujet, et appointment. Titres antérieurs à l'acquisition faite par les Jésuites : contrat de vente par Jean Garnier, avocat aux Cours de Lyon, à Laurent Carles, marchand à Lyon ; revente de la pension, réservée par Garnier, pour le prix de 800 écus d'or payés « tant en testons, jocandelles, douzains, dixains, berlingues, pinatelles que en liards, le tout vallant huit centz escus de quarante-six sols pièce ; » contrat de mariage de Simon de Lambert et de Sibylle Garnier ; quittance de la dot de Sibylle Garnier, au profit d'Antoine de Rostaing, seigneur de Miribel ; quittances d'arrérages d'une pension due à Antoine de Rostaing par Carles, payés par Hugues Loubat, élu à Lyon ; testament de noble Jean Carles ; arrêté de comptes entre Antoine de Rostaing et Hugues Loubat, mari de Léonore Carles ; testament de Léonore Carles, veuve de Hugues Loubat, etc. Résidu de procédure entre les Jésuites et Maître Bouvier, avocat, au sujet de servitudes et de l'écoulement des eaux.

2D18 Maison Vernois, montée du Garillan ; maison de la Victoire, montée du Garillan.

1665-1742

Maison Vernois, montée du Garillan : vente d'une maison, joignant celle des Jésuites, par Jeanne Vernois à Marie Ferrat, à la charge de laisser un passage pour les habitants de la maison des Jésuites ; convention entre les Jésuites et les religieuses du troisième monastère de Sainte-Élisabeth, au sujet du droit que les locataires de la maison des religieuses avaient de prendre de l'eau dans un puits que le Collège avait fait creuser, et du droit des Jésuites de passer par l'allée des religieuses ; convention entre le P. Cathelin et Jérôme Charton, au sujet de la réfection d'un mur mitoyen. Maison de la Victoire, montée du Garillan : vente faite aux Jésuites du petit Collège, par Marguerite et Péronne Deloëlle et les religieuses de la Propagation de la Foi, de la maison où pend pour enseigne la Victoire ; commencement d'une procédure entre les Jésuites et les religieuses de la Propagation, au sujet d'une construction que les Jésuites voulaient élever contre le bâtiment de ces dernières. Fragments d'une procédure entre les Jésuites et Claude Chana, architecte, au sujet de la démolition de constructions élevées sur un mur mitoyen, trop faible pour les supporter. Inventaire des maisons du petit Collège ; leur valeur et leur revenu d'après les baux à loyer.

2D19-2D21 Baux à loyer.

1664-1753

Classé par ordre alphabétique des locataires.

2D19 A-C.

1666-1753

Baux à loyer des maisons du petit Collège en faveur de : Anne Accarel ; Marie-Marguerite Accarel (résiliation de bail) ; Jacques Bailly, rôtisseur ; Françoise Barnier, blanchisseuse ; Léonard Basset, commis à la recette générale des étapes ; Jean Belissent, prêtre ; Benoît Béraud, maître tonnelier ; Jean Béraud, agent de change ; Thomasse Berchet, veuve Clouer ; Bonne Bertrand, femme Lance ; Benoît Blanchard et sa mère ; Pierre Bonafoux, passementier ; Antoine Boulliard, maître poulailler ; la veuve Boulliard ; Pierre Bourmet, ouvrier en soie ; M. Bretonnier ; Jean Brun, maître cardeur de soie ; Jean Bruny, archer ; René Bruyset, maître fabricant d'étoffes d'or, d'argent et de soie ; François Burel, maître ouvrier en étoffes de soie ; Pierre Calvet, négociant ; Camille Canet, maître boulanger (résiliation) ; Antoine Charles, maître rôtisseur ; Gabriel Charrolin, maître cardeur de soie (congé) ; Floris Chaumont, poulailler ; François Clément, prêtre ; Vital Conte, maître cordonnier ; Marie Croizy, veuve Bertrand, loueuse de chaises dans l'église des Jésuites (saisie).

2D20 D-L.

1673-1752

Baux à loyer en faveur de Jean Odet Dalier, écuyer, seigneur des Tournelles et de Bellecroix, gentilhomme dans la grande vénerie du Roi ; André Debenne, maître menuisier (procédure pour paiement de son loyer) ; Pierre Delarue, maître cordonnier pour femmes (résiliation) ; Claude Descombes, marchand faïencier ; Antoinette Dufeu, veuve Vial (assignation) ; du président Dugas ; Jacques Dumas ; Jeanne Dumas ; Mathieu Dumas, marchand tapissier (actes extrajudiciaires contenant congé ; résiliation) ; Pierre Duplus, cordonnier ; François Dupuy, chocolatier ; Étienne Duroussi, veuve de Chance, maître passementier ; Jeanne-Marie et Anne Fabre, sœurs ; Noble Louis Gandin, avocat en Parlement ; Laurent Garniot, huissier au comté de Lyon ; Jean-Baptiste Gauthier, traiteur ; Giraud (résiliation) ; François Gutton, maître charpentier et Barthélemy Perret, son beau-père (commandement) ; Claude Hérens, ouvrier en draps de soie ; Jeanne Humet, veuve Vagon ; Jean-Baptiste Jacob, maître tailleur d'habits (résiliation, commandement) ; lettre du P. Drujat, procureur du petit Collège, pour suspendre les poursuites) ; François Lacan, maître cordonnier (congé) ; Étienne Latappe, maître cordonnier ; Richard Léon, même profession.

2D21 M-V.

1664-1751

Baux à loyer en faveur de Marie Mannu, veuve Laurent ; Marguerite Margier, veuve Denis (congé) ; Maréchal (promesse de 8 livres pour restant de loyer) ; Mathieu Marijon, maître tailleur d'habits ; Mathieu Marquet, prêtre du diocèse de Lyon ; Jean-Baptiste Michel, maître boulanger ; Madeleine Min et sa fille, blanchisseuse ; François Morange, vendeur de vin ; Anne Moulon, veuve Vibert ; Alexandre-Marie de Noblet d'Anglure, chevalier ; Gaspard Perrodi, maître maçon ; Jean-Antoine Peyrachon, maître boulanger (procédure pour le paiement de son loyer) ; François Philibert, marchand, bourgeois de Lyon ; Louis Plagnard, libraire ; Christophe Poysat, poulailler-rôtisseur (procédure pour le paiement de son loyer) ; François Ramier, traiteur ; Antoine Ravarot, maître talonnier ; Charles de Rissé, chevalier, comte de Berins et seigneur de Loize ; Jean Robey, maître cordonnier ; Claude Roux, maître charpentier ; Pierre Servonnet, bourgeois de Lyon ; Jean-Pierre Thivot, maître talonnier ; François Thomé, maître ouvrier en soie ; Antoine Tixier, maître poulailler ; Geneviève Tixier, veuve Bouillard (procédure pour paiement du loyer) ; Noël Verdellet, prêtre ; Jean-Jacques Vincent, avocat, sieur de Thomassin ; Balthazard Visade, courtier-juré sur la place des Changes. Baux collectifs, etc.

2D22-2D31 Nouveaux bâtiments.

1668-1760

2D22 Projets.

1668-1736

Acte consulaire par lequel, à la requête du P. de La Chaise, recteur du petit Collège, il est accordé aux Jésuites une somme de 6,000 livres pour l'acquisition d'une maison ; mémoire adressé au Consulat sur l'état de caducité des bâtiments du petit Collège ; demande de l'autorisation de suspendre les classes pendant dix ans, sans que la pension accordée par la ville soit supprimée ; consentement du Consulat, à la condition que la suspension des classes et du service divin ne durera pas plus de huit ans (voy. C. 506 et D. 201) ; prix fait pour le bâtiment des classes ; avis du sieur Chana, architecte, sur l'utilité de l'acquisition d'une maison pour l'agrandissement du petit Collège ; projet pour le nouveau bâtiment, suivi d'un devis, accompagné d'un plan ; autre projet de bâtiment « trop sage pour être exécuté ; » plans ; avant-projets de devis ; prix faits de la maçonnerie en faveur de Jean-Baptiste et Claude Gourguet, père et fils, sous la direction de Van Risanburgh, architecte, passés par le P. Jean-Jacques Fontanier, vice-recteur et procureur du petit Collège ; inscription commémorative de la pose de la première pierre, sous l'administration de Camille Perrichon, prévôt des marchands ; alignements donnés par le Consulat ; toisés des fouilles et des excavations ; des ouvrages en maçonnerie ; des voûtes ; du carrelage ; des briquetages ; de la couverture en tuiles ; des degrés d'escaliers ; des trous dans la pierre de taille, etc. ; récapitulation.

2D23/0 Plans.

1730

2D23/1 Plan du petit collège.

s. d.

2D24-2D26 Procédures.

1731-1741

2D24-2D25 Contre Jean-Baptiste et Claude Gourguet, entrepreneurs et architectes.

1731-1741

2D24 1731-1736.

1731-1736

Déclaration de Gourguet, père et fils, portant que les démolitions des maisons que les nouveaux bâtiments du Collège doivent remplacer sont commencées ; actes extra-judiciaires contre Gourguet et sommations d'avoir à se conformer aux plans et dessins de l'architecte Van Risanburgh ; requête de Gourguet fils (le père décédé) contre les Jésuites qui refusaient d'exécuter leurs conventions ; requête des Jésuites pour passer de nouveaux prix faits, Gourguet n'ayant pas achevé les bâtiments dans les délais convenus ; défenses de Gourguet ; répliques ; défaut pour les Jésuites contre Gourguet. Renouveau des poursuites contre la veuve Gourguet et son fils ; sentence portant nomination d'experts ; présentation de Gourguet au petit Collège, accompagné d'un notaire, pour procéder au toisé des bâtiments ; refus de le laisser entrer ; procès-verbal et protestations ; saisies, à la requête de Gourguet, entre les mains des sieurs Belissent, Dupuy, Gandin, Larue et Viard, locataires des Jésuites, assignés pour déclarer ce qu'ils leur doivent ; sentence portant qu'il est permis à Gourguet de procéder au toisé des ouvrages faits pour les Jésuites du petit Collège.

2D25 1736-1741.

1736-1741

Requête des Jésuites contre Gourguet, leur débiteur de 440 livres, comme locataire d'une de leurs maisons, aux fins d'être autorisés à lui faire commandement et à faire saisir entre les mains de ses débiteurs les sommes qui lui sont dues ; ordonnance de soit fait comme il est requis ; signification ; assignations aux débiteurs de Gourguet pour déclarer ce qu'ils lui doivent ; défaut obtenu contre eux ; sentence portant que pendant tout le mois de mars prochain (1736) et sans nouveau délai, Gourguet pourra procéder au toisé des ouvrages qu'il a faits pour les Jésuites et qu'il est permis à ceux-ci de faire procéder à la même opération par des experts ; retards apportés dans l'opération du toisé par les deux parties ; sentence ordonnant mainlevée des saisies faites par Gourguet au préjudice des Jésuites, etc. Billet du P. Reynon, procureur du petit Collège, adressé à Verchère, son procureur dans ce procès, par lequel il le prie « de laisser tomber en péremption l'instance qu'a le Collège contre Gourguet, à raison qu'il est totalement misérable et hors d'état de rembourser les sommes restituables. »

2D26 Contre des artisans.

1734-1737

Contre Claude Gourguet par ses créanciers, pour obtenir le paiement des sommes qui leur sont dues ; saisie entre les mains des Jésuites de ce qu'ils doivent à Gourguet ; contre les héritiers d'Aymé Perrache, maître charpentier, par ses créanciers ; saisies entre-mains contre les Jésuites, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent à l'hoirie d'Aymé Perrache. Procédure à la Sénéchaussée, intentée par Jean Cornaud, maître vitrier, contre Pierre Picaudy, aussi maître vitrier, associés pour le vitrage du nouveau bâtiment du petit Collège, aux fins d'obtenir des dommages et intérêts, Picaudy n'ayant pas rempli ses engagements ; saisie, à la requête de Cornaud, entre les mains des Jésuites, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent à Picaudy.

2D27 Quittances des architectes.

1731-1736

Quittances des sommes reçues par Jean-Baptiste et Claude Gourguet, père et fils, et par Jeanne Joannard, veuve Gourguet, pour les ouvrages faits aux bâtiments neufs du petit Collège. Quittance finale de l'architecte Van Risanburgh.

2D28-2D31 Comptes des artisans.

1704-1760

2D28 Maçons et tailleurs de pierre.

1738-1750

Bertrand, maçon ; Pierre Chanel, de Theizé, et Jean-Baptiste Lacolonge, du Bois-d'Oingt, tailleurs de pierres ; Jean Clair, maître maçon ; Louis Fauconnet, maître maçon ; François Gonguet, entrepreneur maçon ; André Grand, tailleur de pierres à Saint-Fortunat ; Michaud, tailleur de pierres ; Antoine Moraud, maître maçon ; Jean Mounier, aussi maître maçon.

2D29 Charpentiers.

1704-1737

Simon Gervais ; François Gutton ; Jomard ; Benoît Maréchal ; la veuve Maréchal ; conventions passées par les Jésuites avec les entrepreneurs charpentiers Antoine et Aymé Perrache et Joseph Veret ; sommation et acte extra-judiciaire contre Antoine Perrache

pour presser les travaux ; quittances des fournisseurs de Perrache et de Veret des sommes à eux payées par les Jésuites pour le compte de ces entrepreneurs. Comptes de la veuve Veret, continuant l'entreprise de son mari ; ses quittances ; lettre du P. Jean-Jacques Fontanier, à l'un de ses confrères, donnant des explications sur les comptes de la veuve Veret, insinuant qu'elle a reçu plus qu'il ne lui est dû ; avis d'avocat à ce sujet. États des sommes payées aux charpentiers et des quittances par eux passées.

2D30 Pierre Viret, maître charpentier.

1739-1760

2D31 Ferblantiers et serruriers.

1728-1759

Comptes des ouvrages faits au petit Collège par Joseph Briotet, ferblantier, et par la veuve Briotet. Comptes des serruriers Lafond ; Minjolas ; François Nicolas ; Pitiot et Antoine Vial.

2D32-2D51 Propriétés à la campagne.

1509-1762

2D32-2D39 Domaine et rente noble de Mont-Louis.

1565-1760

Domaine situé dans la paroisse d'Oullins.

2D32 Titres de propriété et procédures.

1565-1736

Inventaire des titres concernant le domaine de Mont-Louis (sans nom d'auteur) ; vente, par Jean Barillot, de Saint-Genis-Laval, et Catherine Olignet, sa femme, d'une terre au territoire de Baunan, à Jean Malézieu, marchand à Lyon. Procès-verbal de visite de la grange de Mont-Louis, à la requête de Jean Deloaille (alias Delœille), marchand à Lyon, acquéreur sur Claude Malézieux, et rapport d'experts à la Sénéchaussée ; criées du domaine à l'audience. Donation du domaine de Mont-Louis aux Jésuites du petit Collège par Pernelle Boissier, veuve de noble Jules Gratiani ; déclaration de la même Pernelle Boissier, exemptant les Jésuites de plusieurs charges contenues dans l'acte de donation ; transaction, après procès, entre les Jésuites et plusieurs héritiers de Pernelle Boissier, par laquelle le domaine reste la propriété des Jésuites ; échange entre les Jésuites et noble Jean Dupuis, sieur de La Sarra, d'un bois dépendant de Mont-Louis, contre une terre et un bois dépendant de La Sarra, au territoire de Mont-Louis ; vente, par les Jésuites du petit Collège, d'une pièce de terre au territoire de Chaponost, à Vidaud de La Tour, procureur général au Parlement de Grenoble. Ordonnance du Maître particulier des eaux et forêts de Lyon, permettant aux Jésuites de défricher un bois ou une garenne, au territoire de Mont-Louis. Transaction entre les Jésuites et Pierre Philis au sujet d'une haie servant de limite entre leurs clos. Transcription de titres concernant le domaine de Mont-Louis. Résidu de procédure entre Paul Gratiani et les Jésuites, au sujet de la donation de Pernelle Boissier ; sentence de congé en faveur des Jésuites, etc.

2D33 Procédure contre Jeanne Benoît, veuve Chavassieu.

1674-1676

Procédure pour la restitution d'une pièce de terre dépendant du domaine (incomplète)

2D34 Baux à ferme.

1642-1691

Baux à ferme passés par Pernelle Boissier, veuve de Jules Gratiani, dame de Mont-Louis ; par les François d'Aix, Georges de Rhodes, recteurs ; Benoît Hesseler, procureur du petit Collège Notre-Dame, en faveur de Jean Begat, laboureur, de Sainte-Foy ; Claude Plandon, laboureur, de Saint-Laurent d'Agny ; Michel Commarmond, laboureur, de Soucieu (congé : état des instruments aratoires réclamés par les Jésuites) ; Louis et Charles Getta, laboureurs à Chamfrey, paroisse de Sainte-Foy ; Claude Demure, laboureur, à Mont-Louis ; Benoît Saigne et Claudine Sève, sa femme. Formule de baux à ferme. Conventions au sujet du bétail.

2D35-2D38 Directe.

1609-1746

2D35 Minutes de terrier.

1656-1662

Minutes du terrier de la rente noble de Mont-Louis, reçu par Milou, notaire royal (voy. 2 D 36). « Liève à quatre confins nouveaux de la rente noble des Révérends Pères Jésuites du petit Collège de Notre Dame de Bon-Secours du côté de Fourvières de Lyon, que fut de demoiselle Pernelle Boyssier, veuve de feu noble Juillio Gratiany, vivant bourgeois de Lyon, et auparavant de sieur Jean Deloaille, aussy bourgeois de Lyon, annexée à leur maison de Montluyer. » Dénombrement de la grange (métairie) de Mont-Louis.

2D36 Terrier ; reconnaissances.

1656-1662

Terrier de la rente noble de Mont-Louis, fait au profit des Jésuites du petit Collège Notre-Dame de Bon-Secours, reçu par Milou, notaire royal ; reconnaissances de Jean Terrasson, conseiller du Roi, juge grènetier au grenier à sel de Lyon ; René Carador, maître tisserand à Saint-Genis-Laval ; Claude et Claude Descuillon, père et fils, de la paroisse d'Oullins ; Pierre Anny, laboureur, de la même paroisse ; Claude Revol, laboureur, de Saint-Genis-Laval ; Jacques Moulin, laboureur d'Oullins ; Jean Boing, maître jardinier ; Claude Gonnet, laboureur, même paroisse ; Amy Michoud, maître maçon et charpentier à Saint-Genis-Laval ; Catherine Rivoiret, veuve Rollin Chilliet ; Pierre Planul, dit Jamot, maître charron ; honnête Pierre Melin et Fleurie Goutail, sa femme ; Guillaume Pitrat, laboureur ; Antoine Chapuis, maître bennier (fabricant de bennes) ; Guillaume Balme, laboureur ; Jean Fayolle, laboureur ; Pierre Guinet, laboureur ; Jacques Humet, chanoine de Saint-Just de Lyon ; noble Jérôme Chausse, ancien président en l'Élection de Lyon ; Charles Camet, ci-devant examinateur en l'Élection de Montbrison ; demoiselle Anne de Pures, femme de Barthélemy Guibert, bourgeois de Lyon, tous habitants des paroisses d'Oullins et de Saint-Genis-Laval.

2D37 Directe antérieure aux Jésuites.

1609-1619

Demandes libellées par Jean Delœille (souvent Deloaille), citoyen de Lyon, seigneur de la rente noble de Mont-Louis, à la Sénéchaussée de Lyon, pour faire assigner Philiberte Milliet, veuve d'Abraham Descleffz, tutrice de ses enfants ; Jean Thivillion, tuteur des enfants et héritiers d'Antoine Piron, laboureur, à Saint-Genis-Laval ; Guillaume Balma, laboureur ; Barthélemy Noyer, laboureur ; Jacques Moyné, dit Thibaud ; dame Catherine Vande ; les héritiers de feu maître Jacques Chausse ; Floris Clappier, Étienne Boutellier, Antoine Simon, héritiers de Brossy, et Jean Rolland, laboureur, aux fins de se voir condamner à passer nouvelles reconnaissances et à lui payer les arrérages de cens, servis, lods, mi-lods et autres devoirs seigneuriaux dus à sa rente noble de Mont-Louis. Reconnaisances au profit de Jean Delœille, par Antoine Descullion, laboureur, et Claude Descullion, son fils, d'Oullins ; Jean Fiard, sergent royal ; Étienne Tavernier, laboureur, du Perron, paroisse d'Oullins ; Philiberte Milliet, veuve d'Abraham Descleffz, tutrice de leurs enfants ; au profit de Pernelle Boissier, veuve et héritière de noble Julio Gratiany, par Jean Chavagni et Fleurie Goutail, sa femme ; Jean Palerne, conseiller, notaire et secrétaire de « Monseigneur, frère du Roi » (quittance de lods et mi-lods) ; au profit des Jésuites du petit Collège, par Jean Terrasson, juge au grenier à sel de Lyon ; Jacques Huvet, chanoine de Saint-Just ; Jeanne Gayet ; Pierre Melin et Goutail, mariés ; Simon Petitot, secrétaire du maréchal de Villeroy ; Berthet de Chazelles, ancien capitaine au régiment du Perche ; Claude Bollioud de Fétan, conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon ; Étienne Renard, hôtelier à Saint-Genis-Laval ; Guillaume Violet, etc. Extraits d'une liève.

2D38 Procédures.

1695-1746

Fragments de procédures intentées par les Jésuites du petit Collège aux juridictions de la baronnie de Saint-Just, de La Feuillade (Lès-Messimy), de l'archevêché de Lyon et de la Sénéchaussée, contre Claude Poix, dit Lebeurre, meunier à Baunan ; Philibert Crozier, de La Feuillade, paroisse de Messimy ; Jean Berthet de Chazelles, ancien capitaine au régiment du Perche ; Louise Philis, veuve de Gaspard Descullion, pour obtenir de nouvelles reconnaissances de fonds mouvants de la rente noble de Mont-Louis et le paiement d'arrérages de cens, servis, lods, mi-lods, etc., dus à ladite rente noble.

2D39 Charges du domaine.

1619-1760

Quittance de Louis Gandin du prix des fagots que le valet des Jésuites à Mont-Louis avait coupés dans son bois de Baunan ; ordonnance de la Sénéchaussée faisant défense aux habitants de Mont-Louis et circonvoisins de passer dans les fonds des Jésuites ; ordonnance du juge du comté de Lyon condamnant Jean Chavassieu, de Saint-Genis-Laval, à 30 sous de dommages et intérêts envers les Jésuites, pour avoir laissé passer ses bestiaux dans leurs fonds, lui faisant défense, en outre, « de jurer le saint nom de Dieu et de maltraiter sa femme, sous les peines de droit. » Fontaine : prix faits passés par le P. François de La Chaise, recteur du petit Collège, à Claude Guyot, maître fontainier de Saint-Irénée, pour « faire rames d'eau » pour la fontaine du domaine ; faire un

réservoir ; faire les voûtes « où la terre s'est enfoncée ; » toisé de la maçonnerie des voûtes, signé Foyatier. Tailles : sentence de l'Élection de Lyon, pour Jean Deloaille, bourgeois de Lyon, seigneur de Mont-Louis, au sujet des tailles, contre les consuls d'Oullins et de Saint-Genis-Laval ; requête des Jésuites à l'intendant de Lyon pour être déchargés des tailles. Autre requête à l'intendant pour être déchargés de la somme de 2,000 livres pour laquelle ils avaient été compris dans le rôle des 20,000 livres de rente, créées par l'édit de février 1709, comme héritiers d'étrangers, au sujet de leur domaine de Mont-Louis ; ordonnance de décharge, signée Méliand.

2D40 Domaine de La Mulatière et de La Navarre.

1557-1730

Description physique :

Genre/Carac. phys. : Les premiers feuillets de la plupart des pièces en papier ont été systématiquement lacérés.

Domaine situé dans la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon. Saisie réelle et criées, à la requête de Guillaume Guerrier et Marie de Lalande, sa femme, contre Jean de Lalande, écuyer, d'un domaine situé dans la paroisse de Sainte-Foy, au territoire de Chamfrey ou de Faverges ; sentence de la Sénéchaussée portant certification des criées ; vente passée par Jean de Lalande à Jacques Bornicard (souvent Brunicard) dudit domaine moyennant la somme de 4,000 livres, prix de l'adjudication ; ratification de cette vente par Françoise Gaspard, femme de Lalande ; décret du domaine en faveur de Bornicard ; quittance de 550 livres par Guillaume Guerrier, au profit de Bornicard et de Lalande. Ventes par Ambroise Thomas, avocat, à Bornicard, d'une terre au territoire de La Navarre, paroisse de Sainte-Foy ; par Symphorien Thélusson, marchand à Lyon, à Bornicard, de maison, cour, jardin, verger, vigne et terre, situés au territoire de Chamfrey ; par Jean Chalamel le jeune, laboureur, à François de Musino, président en l'Élection de Lyon, d'une vigne au territoire de Portevieille ; par Mathieu Marcian, laboureur, à Musino, d'une vigne au territoire de Rullio ; par Pierre Cordet, au même, d'une vigne au même territoire ; par Fleury Chesne, au même, d'une vigne au territoire de Roche ou Portevieille ; par Étienne et Pierre Mayoud, père et fils, laboureurs, au même, d'une vigne au même territoire ; par les mariés Nesme Carra et Fayard, à noble Nicolas de Musino, d'une vigne au territoire de Faverges ou Portevieille ; testament d'André Voisin, sieur de Chamfrey, en faveur de Joseph, son fils, avec substitution en faveur d'Anne, sa fille, et de Jean Blandin ; vente par Jean Blandin à noble Pierre de Fournier, sieur du Colombier, lieutenant particulier au Présidial de Montbrison, d'une vigne et d'une terre au territoire du Roule ; testament et codicille de Marguerite de Musino, veuve de Pierre de Fournier, en faveur de Claude-François, son fils ; bail à ferme de La Mulatière, par Marguerite de Musino, en faveur de François Chapuis, marchand à Lyon ; testament d'Anne-Marie-du-Saint-Esprit de Fournier, religieuse novice aux Ursulines de Saint-Bonnet-Le-Châtel, en faveur de Claude-François, son frère ; vente par Claude-François de Fournier et dame Claudine-Catherine de Charpin, sa femme, à Jacques Fontanier, marchand à Lyon, du domaine de La Mulatière ; élection en ami en faveur des Jésuites du petit Collège ; quittances des lods payés aux fermiers des revenus de l'archevêché ; aux chanoines-barons de Saint-Just ; quittances de Fournier ; permission de faire une porte dans le mur de clôture de La Mulatière, accordée par le Bureau des finances.

2D41 Domaine Bastero.

1646-1748

Domaine situé dans la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon. Vente passée par François Amyot, écuyer, seigneur de Bully, Albigny et autres places, à Bernardin Bastero, banquier, bourgeois de Lyon, d'un enclos au territoire de Chamfrey, contenant des bâtiments, quatre vignes, un pré, un bois, trois chènevières, un jardin, etc. Vente de ce domaine par Mathieu Bastero, conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siège présidial de Lyon, à Barthélemy Hesseler, écuyer ; élection en ami en faveur des Jésuites du petit Collège ; quittances partielles et finales de Mathieu Bastero du prix de l'acquisition de ce domaine ; bail de grangeage à moitié fruits d'une partie du domaine passé par les Jésuites à Barthélemy Bonnebouche, dit Mayollet ; transaction entre les Jésuites et le chapitre de Lyon par laquelle le gour (ruisseau) de Sainte-Foy appartient aux premiers ; mémoire à ce sujet. Requêtes de Bernardin Bastero et des Jésuites, aux trésoriers généraux de France, grands voyers, pour obtenir l'autorisation d'achever une muraille ; de construire une muraille le long des vignes de Chamfrey, sur le grand chemin d'Oullins ; une autre muraille de trois cents pieds de longueur sur le même chemin ; de recrépir lesdites murailles ; permissions accordées. Tailles : requêtes adressées à l'Élection de Lyon et à l'intendant pour faire décharger des tailles le domaine Bastero ; sentences de l'Élection ; mémoires, etc.

2D42 Brotteaux dépendant des domaines de Mont-Louis, de La Mulatière et de La Navarre, de Bastero.

1576-1762

Abénévis par l'archevêque de Lyon (Pierre d'Épinac), seigneur d'Oullins, des brotteaux mouvants de sa juridiction, en faveur de plusieurs particuliers ; vente par Michelette Gardujon, veuve d'André Pallu, à François de Musino, président en l'Élection de Lyon, de « la moitié de une quatorzième partie..... en un broteau en la rivière du Rhosne... appelé le broteau de Sainte-Foy ; » transaction entre les Jésuites, d'une part, Pierre Labbaye, bourgeois de Lyon, et Françoise Reynon, sa femme, au sujet d'un broteau que les Jésuites prétendaient appartenir à leur domaine de Bastero ; partage des brotteaux de Sainte-Foy en huit portions, en vertu d'une ordonnance du juge du comté de Lyon ; tirage au sort des portions ; la huitième portion échue aux Jésuites et au sieur Guyot ; vente par les habitants de Sainte-Foy, aux Jésuites, de la portion que possédait Jean Duet dans le broteau de Sainte-Foy appelé du milieu ; ratification de cette vente par les habitants assemblés ; par Jean Terrasson, ancien procureur du Roi en l'Élection de Lyon, de la seizième portion du broteau de Sainte-Foy, lui appartenant ; par Catherine Verdan, veuve de Jean Terrasson, de la sixième portion du même broteau ; par Étienne Renard, hôtelier à Saint-Genis-Laval, et Christine Mortier, sa femme, Alexandre Mortier, maître

boulangier à Oullins, et Benoît Chaninel, laboureur, de la portion de brotteau qui leur appartient. Arrêt du Conseil d'État déchargeant les brotteaux d'Oullins et de Sainte-Foy de la taxe mise sur les propriétaires des îles et îlots. Requête des Jésuites au juge du comté de Lyon et ordonnance conforme pour empêcher de passer par les brotteaux de La Mulatière ; ordonnance de la Sénéchaussée exemptant de la taille le brotteau des Jésuites acquis de François Guyot ; requête au juge du comté de Lyon, par les Jésuites, contre Gabriel de Renaud, chanoine d'Ainay, qui avait laissé paître ses deux chevaux dans leurs brotteaux. Comptes des travaux faits pour la maison des brotteaux à La Mulatière par Moraud et Munier, maîtres maçons ; vente par les Jésuites, à Jean-Baptiste Puys, marchand à Saint-Genis-Laval, d'une maison et des fonds en dépendant situés près des brotteaux ; procédure à la Sénéchaussée pour obtenir le payement du prix de cette vente.

2D43 Comptabilité.

1705-1757

États du produit des trois domaines de Sainte-Foy et d'Oullins ; comptes des tonneliers.

2D44-2D51 Charges des propriétés.

1509-1760

2D44-2D47 Directe passive.

1509-1760

2D44-2D45 À l'archevêché de Lyon.

1509-1747

Directe due à cause de sa seigneurie d'Oullins.

2D44 1509-1761.

1509-1761

Articulats faits par les Jésuites du petit Collège au profit de l'archevêché ; l'un de ces articulats est précédé d'anciennes reconnaissances. Reconnaisances nouvelles passées par les Jésuites au profit de François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, de maisons dans Lyon, portant pension de 80 livres ; au profit de Pierre Guérin de Tencin, cardinal, archevêque de Lyon, de possessions mouvantes de sa rente noble d'Oullins, portant pension annuelle de 20 livres pour tenir lieu des lods et mi-lods. Nominations d'hommes vivants et mourants faites par les Jésuites au profit de Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, pour leurs domaines de Sainte-Foy. Quittances passées par les fermiers du temporel de l'archevêché, au profit des Jésuites du petit Collège, des lods et mi-lods (quittance d'un mi-lod, payé à cause de la mort de noble Mathieu Duxio, avocat en Parlement, choisi pour homme vivant et mourant) ; portages ; servis ; droit d'indemnité, etc.

2D45 1745-1747.

1745-1747

Résidu d'une procédure entre les Jésuites et l'archevêque Pierre Guérin de Tencin, le chapitre de Lyon appelé en assistance de cause et garantie, au sujet d'une demande en nouvelles reconnaissances faite par l'archevêque sur des fonds du domaine Bastero qu'il prétendait mouvants de sa rente d'Oullins. Cartes, plans ou terriers des possessions des Jésuites du petit Collège dans la paroisse de Sainte-Foy, comprenant cinq articles de la demande formée par l'archevêque.

2D46 Au chapitre de l'église de Lyon.

1632-1760

Règlement de dîme entre les Jésuites et le chapitre de l'église de Lyon ; quittances de lods et mi-lods, échus par la mort d'Antoine de Chevrières, doyen du chapitre ; de François-Hector de Fontanes de La Vallette, hommes vivants et mourants ; substitution de Jean-Marie de Fleurieu à Antoine de Chevrières, en qualité d'homme vivant et mourant ; quittances du droit de portage ; d'indemnité, etc. Affranchissement de l'emplacement destiné à bâtir le petit Collège et son église, relevant de la chamarerie du chapitre de Lyon, moyennant une pension de 60 livres ; nomination d'homme vivant et mourant, au profit des chanoines et chapitre comtes de Lyon, pour le domaine de La Mulatière, dans la personne d'Antoine de Chevrières de Paranges, écuyer, âgé de douze ans, pour « tenir lieu auxdits seigneurs comtes de tenancier et amphytôte, ... en place des RR. Jésuites, recteur et religieux du petit Collège, qui composent un corps immortel et qui n'est pas sujet à changement. » Articulats tant des maisons à la ville que des biens à la campagne, possédés par les Jésuites, au profit du chapitre de Lyon.

2D47 Au chapitre de Saint-Just.

1468-1752

Anciennes reconnaissances au profit des chanoines et chapitre barons de Saint-Just, à cause de leur château de Brignais ; carte ou plan des territoires de Manissable et des Barolles ; quittances des lods payés au chapitre de Saint-Just par les Jésuites ; amortissement de directe au profit des Jésuites ; mémoires au sujet des paiements faits au chapitre de Saint-Just ; transaction entre les Jésuites et le chapitre de Saint-Just ; résidu de procédure entre les Jésuites et le chapitre pour raison de la directe de ce dernier ; transaction portant quittance de 500 livres, payées en trop par les Jésuites lors de l'amortissement de directe, et remboursées par le chapitre de Saint-Just, etc. Quittance de lods pour un pré et une terre à Saint-Jean-de-Toussas, au profit des Jésuites, par Pierre Dailier, notaire à Givors, fermier de la rente de Flachat, appartenant à Jean Croppet, lieutenant général au bailliage de Montbrison. Quittance de lods payés à Jacques de Pures, sieur de Chamfrey, pour l'acquisition de La Navarre ; amortissement de tous les droits que devait le petit Collège à la rente de Chamfrey, moyennant deux pensions annuelles ; articulats desdites pensions et quittances. Consultation au sujet de la prescription du droit d'indemnité.

2D48 Impositions.

1691-1762

Droit d'amortissement. Requête des Jésuites du petit Collège à M. d'Armenonville, directeur des finances, pour être déchargés du droit d'amortissement sur leurs acquisitions ; arrêts du Conseil d'État les déchargeant de la taxe d'amortissement sur les capitaux des pensions qu'ils payent au lieu des mi-lods ; modérant le droit d'amortissement qu'ils doivent payer pour leurs propriétés ; quittances des droits d'amortissement, francs-fiefs et usages et deux sous pour livre. Dixième des rentes dues par les ecclésiastiques aux personnes laïques ; arrêts du Conseil d'État et lettres patentes ordonnant que tous les ecclésiastiques, bénéficiaires, communautés, etc., fourniront aux intendants les états des rentes foncières, constitutions, redevances, etc., assignées et hypothéquées sur leurs biens ; avertissements donnés aux Jésuites par Brun et par Peyrote, chargés du recouvrement du dixième. Droit d'indemnité dû au Roi : extrait de la déclaration du Roi du 21 novembre 1724, portant création de rentes foncières non rachetables, au denier trente, pour remplacer le droit d'indemnité ; arrêt du Conseil d'État ordonnant que les Jésuites du petit Collège payeront deux rentes, l'une de 5 livres, l'autre de 7 livres 6 sous, pour les maisons qu'ils ont acquises au Garillan ; mémoires au sujet du droit d'indemnité ; quittances des receveurs. Décimes : quittances des préposés à la recette des décimes du diocèse de Lyon, au profit des Jésuites du petit Collège.

2D49-2D51 Rentes et pensions passives.

1633-1754

Classé par ordre alphabétique des bénéficiaires.

2D49 A-C.

1681-1744

Au profit de : Alexandre de Blanc, écuyer, capitaine de la porte du palais apostolique d'Avignon ; Pierre de Blanc, marquis de Brantes, fils du précédent ; Dominique de Blangny, vicaire général et official de l'archevêque d'Avignon ; ratification par le P. Claude de Saultereau, recteur du petit Collège ; Jean Blisson, d'Avignon ; Anne de Borelli, veuve de noble André d'Hugues, d'Avignon ; Marie Cardon, religieuse au monastère royal de Saint-Pierre de Lyon ; des religieuses Carmélites d'Avignon ; Esprit Castan, chanoine de l'église Notre-Dame d'Avignon ; déclaration de Castan, portant que le capital prêté aux Jésuites du petit Collège appartient à Magdeleine d'Hugues, veuve Du Moustier ; Fleury Chartier ; des Chartreux de la Grande-Chartreuse ; des religieuses de la Chartreuse de Prémol, en Dauphiné ; de la veuve de noble Joseph-Michel Chaternet, docteur ès droit d'Avignon.

2D50 D-M.

1681-1747

Au profit de : Jacques Delafond, sieur de Pougelon, et Anne Valous, femme de Jérôme Duxio, avocat au Parlement, de trois rentes ; leurs quittances des arrérages et du capital ; Claudine Demoras, de deux rentes viagères ; Françoise Dupin, veuve de Claude de Saint-Bonnet ; Nicolas Fallot, bourgeois d'Avignon ; ratification du P. Claude de Sautereau, recteur du petit Collège ; transport d'une portion du capital par Guillaume Fallot, général de la monnaie du Saint-Père, et Jean-Aubert Fallot, capitaine de la porte Saint-Michel, au profit de Marguerite-Thérèse Fallot, leur sœur, femme de Florens de Pure, citoyen d'Orange ; transport du reste du capital, par les mêmes, à François Monnier, bourgeois d'Avignon ; Ange Farnarier, curé du Grand-Lemps, en Dauphiné ; Paul-Charles de Fougasse, seigneur de La Rouyère ; attestation que le capital et la rente ont été donnés pour la dot de Marie-Louise de Fougasse, femme de Henri d'Autric de Vintimille, de la ville d'Apt ; quittance du capital, passée au profit des Jésuites ; Marguerite et Madeleine Gayot ; Catherine Guerrier ; Michel Guinand, maître corroyeur à Lyon ; Catherine et Claudine Huclade, sœurs ; Madeleine d'Hugues, veuve Du Moustier ; transport des capitaux de trois pensions au profit de Marie-Madeleine Du Moustier, femme de Joseph-François de Cartier de Ture, seigneur de Lagnes ; quittance de remboursement et extinction des pensions ; Charles de Joannis, seigneur de Verelos ; du chapitre de la Madeleine d'Avignon ; ratification ; quittance de

remboursement du capital ; extinction de la pension ; Claude Michelet, notaire public et apostolique d'Avignon ; ratification ; remboursement ; quittance ; Marie-Marguerite Molin ; François Monnier, bourgeois, citoyen d'Avignon ; transport en faveur d'Antoine Monnier. Obligation d'une somme de 15,730 livres, par les Jésuites, au profit de Jean Morin, sieur des Grinetz.

2D51 P-V.

1633-1754

Au profit de : Jean-Joseph-Imbert Pagot, bourgeois d'Avignon ; ratification des François Reynon, recteur, et Henri Drujat, procureur du petit Collège ; quittance de remboursement du capital par les héritiers Pagot ; Marie de Pansier, veuve de Saint-Ange ; emprunt fait par les Jésuites ; pièces d'une procédure au Parlement de Paris, au sujet de la succession Saint-Ange ; quittance au profit du petit Collège ; André Perrin, prêtre perpétuel de l'église de Lyon ; Laurent Pianello de La Valette, trésorier de France à Lyon ; quittance du capital remboursé ; Françoise Reynon ; réunion de plusieurs rentes en un seul contrat ; Anne Rochette, femme de Jacques d'Escot, d'Ambronay ; son codicille ; Marguerite de Rostaing, femme de Jean-Claude de Beaumont d'Autichamp, seigneur de Miribel ; quittances des arrérages ; rachat de la pension par les Jésuites ; l'hôpital de Saint-Benezet, d'Avignon ; quittances d'arrérages ; extinction de la pension ; quittance du capital ; des religieuses de Sainte-Élisabeth de Lyon (3e monastère) ; Antoinette et Geneviève Tassin, sœurs ; Mathieu et Gabriel Valous ; Jeanne Vaugier, veuve de Joseph Rivolat, d'Avignon ; remboursement du capital et extinction de la rente, et d'Anne Vergier, femme de noble Clément Gaillat.

2D52-2D59 Bénéfices unis au collège.

1515-1760

2D52-2D56 Prieuré de Saint-Romain-en-Jarez (Loire).

1536-1760

Prieuré dépendant de l'île Barbe.

2D52 Union au collège. Cure, église et sacristie.

1585-1760

Prise de possession du prieuré par Étienne Bochetel, prêtre, sociétaire de Saint-Julien, en qualité de procureur de Pierre de La Chaize-Beupoirier ; procuration du nouveau prieur à Jean Gaultier, praticien de Saint-Romain, pour résigner son prieuré en faveur du petit Collège ; consentement d'Antoine de Thélis de Valorges, abbé de l'Île-Barbe, à l'union du prieuré au petit Collège ; ordonnance de Claude de Saint-George, archevêque de Lyon, portant extinction du titre du prieuré de Saint-Romain et approuvant l'union ; enquête ordonnée par le Parlement de Paris sur la commodité ou incommodité de cette union ; consentement à l'enregistrement des lettres patentes au sujet de l'union, donné par l'archevêque ; même consentement par l'abbé de La Chaize-Beupoirier ; abandon, par le même, des revenus du prieuré qu'il s'était réservés, sa vie durant, moyennant une pension de cinq cents livres ; cession pure et simple des revenus. Quittances du chamarier de l'Île-Barbe, au profit du petit Collège, des refusions dues au chapitre par le prieuré. Cure. Résignation de la cure de Saint-Romain par Jean Dupin, en faveur de Gabriel Gachet ; déclaration d'Esprit Foray, curé, par laquelle il confesse qu'il jouit d'un pré, d'une terre et d'une vigne ; conventions entre le P. Jean-Baptiste Garnier, recteur du petit Collège, et Esprit Foray, au sujet d'une somme de cent livres pour l'entretien d'un vicaire ; nomination à la cure par le P. François Reynon, recteur du petit Collège, en faveur de Jean Peyron, prêtre du diocèse de Lyon ; conventions entre le P. Boyer, recteur, et le curé Jean Peyron, au sujet des dîmes noales. Liève des pensions dues à la cure de Saint-Romain-en-Jarez. Sacristie. Transaction entre noble Pierre-Arod de Senevas, prieur de Saint-Romain, et Jean Valous, sacristain, au sujet de la messe des dimanches et fêtes ; déclarations servant à prouver que le sacristain est tenu de fournir les cordes pour sonner les cloches. Fondation d'une messe quotidienne par Jean Chabrit, valet de chambre du duc d'Orléans ; requête des Jésuites à l'archevêque de Lyon pour l'homologation de la fondation ; assemblée des habitants pour l'acceptation du legs. Prix faits, comptes et quittances des réparations faites à l'église et à la maison prieurale ; inventaire des meubles du prieuré.

2D53 Justice.

1628-1714

Résidu de procédure à la Sénéchaussée de Lyon, entre les Jésuites du petit Collège et Armand de Pracomtal, maréchal de camp des armées du Roi, au sujet de la justice de la paroisse de Saint-Romain, revendiquée par ce dernier ; inventaire et ajouté d'inventaire de production ; mémoires et notes ; procuration au P. Albert d'Augieres et au P. Jean Dupuis, jésuites à Paris, pour traiter de la justice de Saint-Romain avec les héritiers du marquis de Pracomtal ; transaction par laquelle les Jésuites abandonnent la justice, moyennant la somme de 2,000 livres, ne se réservant que le suel du dixme (aire où l'on battait le blé provenant de la dîme) et la banalité du four, etc. ; liste des prieurs haut-justiciers. Juridiction. Convocation des habitants des paroisses de Senevas et Saint-Christo, par Melchior Chorel, capitaine châtelain, pour la tenue des assises ; procès-verbal de comparution ; plainte des habitants de la paroisse de Saint-Romain au juge de Senevas, contre Étienne Valous, juge, qui avait ordonné la fermeture des portes du fort à cause de la contagion existant à Lyon ; remise des clefs entre les mains des consuls, qui les confient à Georges Gayvallet, sentinelle de la porte ; visite des chemins et ordonnances pour les réparer ; ordonnance de police, de par le seigneur de Senevas et Saint-Romain, portant défenses à toutes sortes de personnes « de faire aucune assemblée, soit pour danser ou autrement par forme de monopole.... » à

peyne de la hart, de ne jouer à jeu de sort et deffendu, de fréquenter les tavernes pendant le divin service, comme aussy de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, s'entrebattre, quereller ou injurier, etc. » Apposition des scellés dans la maison prieuriale, après le décès de Philibert Pacot, prieur.

2D54-2D56 Directe.

1536-1758

2D54 Extraits de terriers.

1536-1616

Extrait du terrier de Saint-Romain, reçu et signé Faure, contenant les reconnaissances de : Jean Cathod ; François Desvignes ; Gabriel Pacalin ; Gérard Blanchidré ; Antoine Girin ; Jean Chetelon, dit Crozier, et maîtres Jacques et Pierre Gaultier, frères, de Saint-Romain. Fragments du terrier reçu Valous, notaire royal et greffier à Saint-Romain, fait au profit du prieur Pierre Maillot, contenant les reconnaissances des tenanciers dans les paroisses et localités de Saint-Romain ; Saint-Christo ; Larajasse ; Saint-Genis-Terre-Noire ; Cellieu ; Saint-Martin-la-Plaine ; Pomeys ; Sorbier, etc., par : Antoine Perret, prêtre-sacristain de Saint-Romain ; Claude Gayvallet, tisserand ; Claude Bonnet, journalier ; Françoise Jabouley, veuve de Jean Bonjour ; Nicolas Coignet, Faure (maréchal), etc. ; préambule ; répertoires.

2D55 États des biens et rentes ; procédure.

1615-1728

État des biens et des rentes du prieuré, extrait des registres du greffe des enregistrements des actes des gens de mainmorte. État des nouvelles reconnaissances passées au profit de la rente du prieuré. Premier mémoire sur le prieuré de Saint-Romain, uni au petit Collège, pour le donner à régir au Collège de la Trinité ; autres états non datés et non signés. Acensement du four banal, par Pierre Maillot, prieur, au profit de Pierre Morel, laboureur, de Saint-Romain ; conventions entre le P. Quinson, procureur du Collège, et Claude Brunon, pour le renouvellement du terrier ; sommations pour les Jésuites contre Pierre Chorel, avocat au Parlement, en restitution de terriers ; procuration du P. François des Escures, recteur du petit Collège, au P. Jean Durand, pour retirer les terriers d'entre les mains de Chorel ; rapport de Michel de La Roa, commissaire à terriers, au sujet des limites entre les possessions des Jésuites et celles de Jean Marconnet, de Maisoncelle ; arpentage du bois d'Alpin, dépendant du prieuré, par Melchior Dugas, notaire royal, expert-prieur et arpenteur. Résidu de procédure, à la juridiction de Saint-Martin-la-Plaine, entre André Challancon, prébendier de la prébende fondée en l'église de Rive-de-Gier, sous le vocable de Saint-André et Sainte-Catherine, demandeur, et Claude et François Romain, défendeurs, au sujet d'une terre de ces derniers, sur laquelle Challancon prétendait la directe, faire passer, à son profit, de nouvelles reconnaissances et se faire payer les arrrages des cens et servis ; intervention de noble Pierre-Arod de Senevas, prieur de Saint-Romain ; inventaire de production ; moyens d'intervention du prieur ; contredits pour le prieur ; requête de forclusion ; copie de la reconnaissance de Pierre Tinot au profit de Gomet Fournier, prieur de Saint-Romain, etc.

2D56 Procédures.

1642-1758

Procédure (incomplète) à la Sénéchaussée de Lyon entre les Jésuites du petit Collège et les Missionnaires de Saint-Lazare de Lyon, ces derniers assignés pour passer des reconnaissances nouvelles sur des fonds mouvants de la rente du prieuré ; plans des fonds contestés ; reconnaissances des Missionnaires au profit du petit Collège. Transaction, après procès, entre les Jésuites et Claude Montellier, notaire royal à Saint-Martin-la-Plaine, au sujet des mi-lods, cens et servis dus à la rente du prieuré. Plan du ténement de maisons et fonds en dépendant, de Claude Desvignes ; carte faite sur les terriers du seigneur de Senevas et de Saint-Romain et sur ceux du prieuré, pour décider une difficulté existant entre le seigneur et le prieur, au sujet du placement de leur directe sur les fonds de Claude Desvignes ; compromis et copie (incomplète) d'une sentence arbitrale prononcée par Claude Contamine, notaire royal et commissaire en droits seigneuriaux. Dîmes. Copies d'arrêts du Parlement de Paris, au sujet des dîmes de Firminy, pour le prieur-curé, contre ses paroissiens, pour servir aux Jésuites du petit Collège, prieurs de Saint-Romain ; transaction entre les Jésuites et Jean Larderel, le jeune, dit Couturier, au sujet de la dîme d'une terre située au territoire du Crozet. Consultation d'avocat au sujet des dîmes. Déclaration faite par Marc et Jean-Baptiste Esterle, maréchaux-ferrants de Saint-Romain, par laquelle ils reconnaissent qu'ils sont tenus de barrer les deux fenêtres qu'ils ont ouvertes, ayant vue sur le suel (aire) de la dîme. Bail à ferme d'un pâtural en faveur de Barthélemy Sauroin.

2D57-2D59 Prieuré de Saint-Romain-les-Atheux (Loire).

1515-1760

Prieuré ayant dépendu du collège de la Trinité comme membre du prieuré de Saint-Julien-en-Jarez.

2D57 Cure.

1581-1708

Transaction entre Georges Naturel, prieur de Saint-Julien et de Saint-Romain-lès-Atheux, et le curé de la paroisse, André Molin, au sujet de la portion congrue. Provision de la cure de Saint-Romain, en faveur d'Antoine Molin ; requête de ce curé à l'official de Lyon, pour obtenir une portion congrue et un coadjuteur, vu l'étendue et la population de la paroisse ; dénombrement des habitants : « registre où sont escritz tous les habitans de Saint-Romain-lès-Atheux, leur nom et surnom, aage, qualité, les lieux de leur demeure, et ceux qui communient marqués en marge par une croix ; » on lit au dos de cette pièce : « ensuite de ce dénombrement, on établit un vicair la même année. » Assemblée des habitants et délibération par laquelle le P. Louis Chiquet, procureur du petit Collège, est prié d'obtenir de l'archevêque l'érection d'une confrérie du Saint-Sacrement et des Pénitents. Portion congrue. Quittances des curés Molin ; Dupin ; Gachet ; Louison, et Lairochette. Église. Quittances de paiements de quelques réparations faites au chœur de l'église et à la sacristie ; prix faits donnés par le P. Balthasar Belly à Jean et Jean Brunon, maîtres charpentier et menuisier, pour la chaire du prédicateur et le balustre de la communion ; d'un plancher et autres réparations à la maison curiale ; à Gérard Mathevet, de plusieurs tableaux pour l'ornement du chœur de l'église, « le tout peint à l'huile en bonnes et vives couleurs ; » quittance. Projet d'ordonnance de l'intendant de Lyon, portant imposition d'une somme de 600 livres sur tous les habitants de la paroisse, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, pour le logement du curé.

2D58 Directe et dîmes.

1558-1760

Arretements de la rente noble et des dîmes de la paroisse, passés : par Pierre Naturel, prieur de Saint-Julien, au profit d'Arthaud Alaguyolle, marchand à Saint-Chamond ; par Raymond Collin, conseiller au Parlement de Paris, prieur commendataire de Saint-Julien, à Claude Réal et Étienne Allemand, marchands à Saint-Étienne-de-Furan ; par François Cagnin, jésuite, procureur du grand Collège, à Catherine Barailhon, veuve de Denis Allard ; par le P. Pierre Arnaud, procureur-syndic du Collège, à André Demontmartin, maître tailleur d'habits à Saint-Étienne ; par frère Antoine Gautier, procureur du Collège, à Jacques Faure et autres ; par le P. Joseph Gibalin, recteur, à Jean Jacquier, notaire à Saint-Étienne ; par frère Pierre Brunet, administrateur du prieuré de Saint-Julien, à Balthasar Desroys ; par frère Jean Boudey, à Jean Jacquemin, laboureur ; par frère Allemand, à Jean Montmartin et à sa femme. Résidus de procédures aux requêtes du Palais à Paris, intentées par les Jésuites, contre les habitants de Saint-Romain, prétendant ne devoir la dîme qu'à raison de trente-deux gerbes une, les Jésuites, se fondant sur une ancienne transaction, prétendant qu'elle devait être payée sur le pied de douze gerbes la treizième ; arrêt maintenant les Jésuites en possession du droit de percevoir la dîme, à raison de treize gerbes une, conformément à la transaction de 1482. Résidu de plusieurs procédures entre les Jésuites et le baron de Feugerolles ; arrêt du Parlement de Paris pour le seigneur contre les habitants du mandement de Feugerolles, au sujet des charrois et des manœuvres ; extraits des terriers de Feugerolles ; transaction entre les Jésuites et le seigneur de Feugerolles, au sujet d'une rente aliénée par Georges Naturel, prieur de Saint-Julien, pour la subvention de 1586 ; sentence de la Sénéchaussée de Saint-Étienne rendant exécutoire cette transaction ; compte des sommes dues au prieuré de Saint-Romain-lès-Atheux, par le comte de Feugerolles, jusqu'en 1757 inclusivement, etc.

2D59 Acquisitions.

1515-1713

Domaine de La Fontanelle : partage des biens des héritiers Gachet, de Montamogier, paroisse de Saint-Romain ; rétrocession de la somme de 300 livres faite par le Collège à Philippe Peyrache, charpentier à Saint-Étienne ; vente d'un domaine situé à La Fontanelle, passée par Philippe Peyrache et Anne Fougère, sa femme, au profit du Collège ; cession du domaine, par le Collège, à Charles Cordellier, sieur de La Grange, du consentement de Philippe Peyrache. Domaine Montmartin : vente faite par Pierre Balay à Antoine Demontmartin, laboureur, d'un petit planil (emplacement) derrière la maison de François Pélissier ; par Antoine Demontmartin et Catherine Viallon, sa femme, à Gabriel Piard, marchand, de maison, grange, étable, jardins, terres, etc. ; quittance de 700 livres. Acquisition faite par les Jésuites de Jean Demontmartin et de Benoîte Diosson, sa femme, du domaine entier qu'ils possèdent à Saint-Romain ; partage pour Demontmartin ; achat de la terre du Plan, par Antoine Demontmartin le jeune ; quittance de Pierre Riboud, au profit de Demontmartin ; bail à ferme du domaine à Jean Demontmartin, etc. Contrat d'acquisition, par les Jésuites, de Henri de Charpin de Feugerolles, de la scie hydraulique de Saint-Romain, du domaine de Maisoncelle, des terres et du pré de Jurines. Élection en ami, en faveur du Collège, par Barthélemy Savoin, pour un pâtural (pâturage), situé au territoire de Maisoncelle.

2D60-2D66 Séquestre des biens et remplacement des Jésuites.

1761-1785

2D60 Expulsion des Jésuites.

1761-1773

Mémoire pour les Jésuites de France ; lettres patentes de Louis XV ; arrêts du Parlement de Paris ; expulsion et suppression de la Société de Jésus.

2D61 Analyse des titres du collège de la Trinité.

1762

Précis historique de l'établissement du Collège ; remise du Collège aux « cy-devant soi-disant Jésuites ; » acquisitions faites par les conseillers et échevins de la ville de Lyon, pour l'agrandissement du Collège ; dons faits par la ville au Collège ; bibliothèque : dons faits par des particuliers ; franc-salé ; prieurés unis au Collège : Tence et Dunières en Velay ; Saint-Julien-en-Jarez ; Saint-Romain-lès-Atheux ; acquisitions ; échange avec le marquis de Saint-Chamond ; emplacement et bâtiments du Collège. Pensions dues par la ville ; exemptions d'entrées de vin ; vaisselle portée à la Monnaie ; rente sur les tailles de l'Élection de Lyon ; rentes foncières ; dette active portant intérêt ; rentes perpétuelles ; états des immeubles du Collège ; maisons rues du Pas-Étroit et Tupin ; maison et vignoble, à Fourvières ; à la Croix-Rousse, sur les côtes du Rhône ; domaines de La Gallée, à Millery ; Thiard et Rivière, à Irigny ; Roye, à Fontaines et à Caluire ; des Échets, etc. Produit annuel des maisons et des domaines. État des charges foncières ; fondations ; frais de régie ; réparations ; taxes royales ; gages des domestiques et autres dépenses annuelles. État des dettes passives du Collège. Mémoire concernant la maison des pensionnaires.

2D62 Décisions de la municipalité.

1762-1763

Délibérations consulaires au sujet du remplacement des Jésuites ; propositions faites aux supérieurs du séminaire de Saint-Irénée ; de la congrégation de l'Oratoire ; du séminaire de Saint-Charles ; des congrégations de Saint-Joseph et de Saint-Lazare ; acceptation conditionnelle du P. d'Anglade de l'Oratoire ; conventions entre le Consulat et le sieur Nivoley, maître de pension, pour fournir de récents les six classes du Collège, moyennant la somme mensuelle de 416 livres 13 sous 9 deniers ; nominations de récents pour le second Collège ; fixation de leurs honoraires ; délibérations maintenant la distribution des prix le 25 août, fête de saint Louis ; accordant par traité le Collège Notre-Dame à la congrégation de Saint-Joseph ; déterminant la rétribution des professeurs et récents (9,000 livres pour neuf professeurs). Procès-verbal de visite à la pension du Collège de la Trinité, par un commissaire rapporteur de la Sénéchaussée ; mesures à prendre au sujet de la levée des scellés apposés sur la porte de la bibliothèque. Requête à la Sénéchaussée par les économes ; séquestres des biens des Jésuites, aux fins que défenses fussent faites à tous débiteurs, payeurs et trésoriers de payer en d'autres mains qu'en celles des économes-séquestres ; par le Consulat, tendant à obtenir l'autorisation de ne payer aux séquestres les pensions dues aux Jésuites par la ville que jusqu'au jour où ils ont cessé d'instruire la jeunesse ; réquisitoire du procureur du Roi à ce sujet ; sentence portant qu'il en sera référé à la Cour (de Parlement), toutes les chambres assemblées ; autre requête du Consulat, pour être mis en possession de tous les bâtiments et de tous les meubles des deux Collèges, des bibliothèques, des chapelles, des vases sacrés, etc. ; sentence accordant les bâtiments aux officiers municipaux ; quant au reste, « il en sera référé à la Cour, toutes les chambres assemblées. » Mémoires du prévôt des marchands et échevins de Lyon, adressés au Parlement, contenant : « l'établissement du droit du prévôt des marchands et échevins, à l'entière administration, direction et police des Collèges de Lyon ; les observations du prévôt des marchands et échevins sur le choix des professeurs et récents des Collèges ; un plan nouveau d'institution et éducation des jeunes gens ; » établissant que « la bibliothèque du Collège de la Trinité appartient au Collège et non pas aux soi-disant Jésuites. »

2D63 Remplacement des Jésuites dans les collèges.

1762-1785

Lettres patentes du Roi ; arrêts du Parlement de Paris ; lettres circulaires ; mémoire des officiers de la Sénéchaussée, etc. : ordonnant que les officiers des bailliages et Sénéchaussées veilleront à la police des Collèges ; concernant un tumulte ayant eu lieu dans les classes des Collèges de la Trinité et de Notre-Dame ; sur l'établissement de nouveaux Collèges dans la ville de Lyon ; au sujet de l'exclusion de « l'institut et Société ci-devant se disant de Jésus ; » concernant les harangues dans les Collèges de Lyon ; les bureaux d'administration des Collèges ; le rang et la séance des différents membres du bureau des Collèges de Lyon ; confirmant les deux Collèges de Lyon et portant règlement pour leur administration ; proposant un nouveau plan de régie pour les Collèges ; portant envoi en possession des Collèges de Lyon des biens qui leur appartiennent (placard) ; règlement pour les maîtres de pension ; pour la discipline des classes et des congés ; ordonnant l'incompatibilité entre les fonctions de principal, professeur et régent et les titres de curé et de vicaire ; fixant l'âge passé lequel il ne sera plus permis aux écoliers de concourir pour les prix de l'Université de Paris ; portant règlement pour la nomination des notables dans les bureaux d'administration des Collèges et des officiers municipaux qui doivent en être membres, etc.

2D64 Visite du collège de la Trinité.

1762

Réquisitoire du procureur du Roi à la Sénéchaussée, au sujet de la bibliothèque, du cabinet des médailles et des antiques, des instruments et des machines de l'observatoire du Collège de la Trinité. Procès-verbal de visite du Collège par : Jean-Claude Pupil de Myons, premier président en la Cour des monnaies, lieutenant général en la Sénéchaussée et siège présidial ; Dominique-Antoine Paligneau, conseiller en la Sénéchaussée ; Jean-Philibert Peysson de Bacot, procureur général à la Cour des monnaies, procureur du Roi à la Sénéchaussée, assistés de Tracol, greffier, et de Constant, huissier ; interrogatoires de Claude Jame, recteur, et des autres Jésuites du Collège ; visites des archives ; papiers envoyés au chancelier ; des appartements et des chambres ; de l'église et de la sacristie ; de la bibliothèque ; de l'observatoire, etc. Procès-verbal d'inventaire et description des papiers des ci-devant Jésuites du

Collège de la Trinité, faits au greffe de la Sénéchaussée, par Pierre Berthaud de La Vaure, Pierre Agniel de La Vernouse, conseillers à la Sénéchaussée, et Jean-Philibert Peysson de Bacot, procureur du Roi ; procès-verbal de la mise en possession des Collèges en faveur des officiers municipaux ; de visite des prieurés de Saint-Julien et de Saint-Romain-en-Jarez ; des biens de la Croix-Rousse et de Roye ; de Saint-Romain-lès-Atheux, etc.

2D65 Inventaires et prises.

1762-1764

Nouveaux inventaires des titres et papiers des Jésuites, déposés au greffe civil de la Sénéchaussée ; procès-verbaux : d'arrangement de la bibliothèque et du choix des livres condamnés par l'arrêt du Parlement du 6 août 1761 ; d'estimation des meubles et effets du pensionnat du grand Collège ; de description et de reconnaissance des bâtiments du Collège de la Trinité et du pensionnat y attaché ; des réparations à faire, etc., par Jean-Antoine Morand, architecte ; Étienne Brillon, maître maçon, et Paul Perrache, architecte et entrepreneur. Inventaire des instruments et effets qui se sont trouvés dans l'observatoire du grand Collège.

2D66 Visite du collège Notre-Dame.

1762

Procès-verbal de visite du Collège Notre-Dame, par les commissaires de la Sénéchaussée Jean-Baptiste Charrier, lieutenant particulier, et Jean-Baptiste Bona, conseiller ; interrogatoires de Georges-François Cochard, recteur et procureur-syndic, et des autres jésuites du Collège ; visite des chambres des Jésuites ; de la bibliothèque ; ordre d'en faire le catalogue ; des caves ; de l'église ; des domaines de Bastero ; de Mont-Louis, etc. Inventaire et description des titres et papiers du Collège Notre-Dame, par Claude-François Bullioud de Chanzieu et Pierre Coupier, commissaires. Visite de la sacristie. Procès-verbal de mise en possession du Collège en faveur des officiers municipaux. Inventaire des livres de la bibliothèque du Collège Notre-Dame, « rangés suivant l'ordre des tablettes. » Saisies des propriétés du Collège. Procès-verbal de transport des juges de la Sénéchaussée de Forez, faisant le semestre à Saint-Étienne, dans la paroisse de Saint-Romain-lès-Atheux ; interrogatoire de Montmartin, fermier des Jésuites ; nomination, par la Sénéchaussée de Forez, d'un économe-séquestre des biens des soi-disant Jésuites, dans les paroisses de Saint-Romain-lès-Atheux et de Saint-Genest-Malifaux, etc.

2D67-2D108 Supplément.

1367-1784

Titres non intégrés à l'inventaire Gauthier, classés dans l'ordre de l'inventaire précédent.

2D67-2D68 Pensions actives.

1642-1761

2D67 Fondations royales.

1643-1749

Pension de 1 500 livres de fondation royale, assignée par la ferme du contrôle des greffes de Lyon : arrêts du Conseil, lettres patentes, quittances, requêtes au bureau des finances et à l'intendant.(voir aussi 2 D 3 à 2 D 5).

2D68 Autres pensions et privilèges.

1642-1761

Pensions : déclaration des biens et revenus du collège. Privilèges : droits d'entrée, exemption ; franc-salé : paiement du droit de confirmation. (voir aussi 2 D 6).

2D69 Supplément au 2 D 7 : bienfaiteurs.

1636-1760

Donations, legs, testament, obligations.

2D70 Legs : affaire Pacot.

1637

Procédure entre les Jésuites et Maurice Pacot, autrefois novice chez les Jésuites, au sujet d'un legs fait par son aïeul François Pacot à charge de la fondation d'une classe et d'inhumation. (voir aussi 2 D 8).

2D71 Comptabilité.

1668-1761

Comptes des recettes et dépenses ; comptes pour nourriture et autres fournitures, dont du cordonnier, barbier, chirurgien, drapier, etc. ; quittances, dont à des maîtres d'œuvre, imprimeurs, barbier, procureur, etc. (voir aussi 2 D 9).

2D72 Rentes passives.

1684-1739

Constitutions de rentes, dont à la marquise d'Urban ; quittances.

2D73 Impositions.

1693-1739

Gabelle ; don gratuit : lettres du syndic du clergé.

2D74 Correspondance reçue.

1614-1729

Lettres touchant principalement à la comptabilité.

2D75 Procédures.

1737-1753

2D76-2D82 Propriétés à Lyon.

1597-1770

Acquisitions ; procédures ; quittances. (voir aussi 2 D 10-21).

2D76-2D77 Maisons rue du Bœuf.

1654-1756

(voir aussi 2 D 10-12).

2D76 Maison Buy.

1726-1756

Quittances des paveurs. (voir aussi 2 D 10).

2D77 Maison Gallon, ou du Cheval de bronze.

1654-1719

Acquisitions (1667-1684) ; procédure intentée par Joseph-Charles de Monjustin, baron de Crotte, contre les Jésuites et contre Dominique-François Gallon (1654-1719). (voir aussi 2 D 12).

2D78 Maison de la Grive.

1682-1770

Maison située rue Tramassac ou place du Petit-Collège. Acquisition ; procédure contre Léonard de Floris et Antoine Regnaud, copropriétaires de la maison de la Grive, au sujet d'un mur mitoyen. (voir aussi 2 D 13-14).

2D79 Maison du Rhodes.

1714

Description physique :

Genre/Carac. phys. : 1 pièce papier.

Maison située au haut de la montée du Garillan : acquisition. (voir aussi 2 D 15).

2D80-2D81 Maisons démolies.

1597-1730

Maisons démolies pour la reconstruction des bâtiments du Petit Collège : procédures ; titres antérieurs. (voir aussi 2 D 16-18).

2D80 Supplément aux 2 D 16 et 2 D 18 : procédures.

1665-1730

Procédures et transactions pour murs mitoyens avec des maisons.

2D81 Maison Loubat.

1597-1697

Maison située montée du Garillan : titres antérieurs à l'acquisition par les Jésuites.(voir aussi 2 D 17).

2D82 Baux à loyer.

1727-1729

Etat des baux à loyers dans les maisons du collège ; bail à loyer dans la maison du Rhodes, au sieur Benoit Boiron, cordeur de soie ; état des loyers concernant la veuve Bertrand.(voir aussi 2 D 19-21).

2D83-2D89 Nouveaux bâtiments.

1709-1762

(voir aussi 2 D 22-31).

2D83 Supplément aux 2 D 23-25 : plan, procédure contre les entrepreneurs.

1736 et s. d.

Plan ; pièces d'une procédure intentée par les Jésuites contre Jean-Baptiste et Claude Gourguet, entrepreneurs et architectes.

2D84 Supplément au 2 D 27 : quittances Gourguet.

1732-1736

Quittances de Jeanne-Marie Gourguet, veuve de Joseph Veret, maitre charpentier.

2D85-2D89 Comptes des artisans.

1709-1762

Comptes et mémoires des ouvrages faits. (voir aussi 2 D 28-31).

2D85 Maçons et tailleurs de pierre.

1718-1762

(voir aussi 2 D 28).

2D86 Charpentiers.

1709-1761

(voir aussi 2 D 29).

2D87 Ferblantiers et serruriers.

1713-1762

(voir aussi 2 D 31).

2D88 Vitriers.

1711-1760

2D89 Autres artisans.

1714-1753

2D90-2D100 Propriétés à la campagne.

1497-1749

Titres de propriété ; procédures ; quittances. (voir aussi 2 D 32-59).

2D90 Maison et terres à Irigny.

1646

Description physique :

Genre/Carac. phys. : 1 feuillet.

Contrat de vente.

2D91-2D92 Domaine et rente noble de Mont-Louis.

1543-1656

Domaine situé dans la paroisse d'Oullins. (voir aussi 2 D 32-39).

2D91 Titres de propriété et procédures.

1543-1656

Transactions ; contrats de vente ; inventaire des titres ; bail ; procédures. (voir aussi 2 D 32).

2D92 Directe.

1604-1618

Quittance pour la façon d'un livre de reconnaissances ; extraits de terrier ; procédures. (voir aussi 2 D 35-38).

2D93 Domaine de la Mulatière et de La Navarre.

1497-1739

Domaine situé dans la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon. Titres de propriété : acquisitions, procédures, quittances. (voir aussi 2 D 40).

2D94 Domaine Bastero.

1577-1746

Domaine situé dans la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon. Titres de propriété. (voir aussi 2 D 41).

2D95 Brotteaux.

1524

Inféodation de brotteaux dépendant de la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon par la régente Louise d'Angoulême à Clément Mulat, docteur et bourgeois de Lyon. (voir aussi 2 D 42).

2D96 Domaines de Sainte-Foy-lès-Lyon.

1731-1741

Comptabilité ; procédures. (supplément au 2 D 43).

2D97-2D100 Charges des propriétés.

1635-1749

(voir aussi 2 D 44-51).

2D97 Directe passive.

1635

(voir aussi 2 D 44-47).

2D98 Impositions.

1691-1717

Dixième ; droits d'amortissement. (voir aussi 2 D 48).

2D99 Rentes et pensions passives.

1660-1749

Contrats de constitution. (voir aussi 2 D 49-51).

2D100 Dettes.

1716-1721

Obligations ; quittances ; procédure entre les Jésuite et Raymond et Jeanne Verdun.

2D101-2D106 Bénéfices unis au collège.

1367-1756

(voir aussi 2 D 52-59).

2D101-2D103 Prieuré de Saint-Romain-en-Jarez.

1367-1756

Prieuré dépendant de l'île Barbe. (voir aussi 2 D 52-56).

2D101 Cure et sacristie.

1663

Fondation de messe, transaction avec le sacristain. (supplément au 2 D 52).

2D102 Justice.

1539-1700

Procédures concernant le droit d'exercice de la justice. (voir aussi 2 D 53).

2D103 Supplément aux 2 D 54-56 : directe et fortifications.

1367-1756

Directe : reconnaissances, quittances, procédures, plan ; fortifications : réparations.

2D104-2D106 Prieuré de Saint-Romain-les-Atheux.

1482-1740

Prieuré ayant dépendu du collège de la Trinité comme membre du prieuré de Saint-Julien-en-Jarez. (voir aussi 2 D 57-59).

2D104 Cure et dîmes (supplément aux 2 D 57-58).C3

1482-1740

Cure, charges : quittance ; dîmes : procédures, arrentements, transactions.

2D105-2D106 Acquisitions.

1521-1720

(voir aussi 2 D 59).

2D105 Domaine Montmartin.

1572-1654

2D106 Domaines de Maisoncelle et de La Fontanelle.

1521-1720

2D107-2D108 Séquestre des biens et remplacement des Jésuites.

1762-1784

(voir aussi 2 D 60-66)

2D107 Supplément aux 2 D 60 et 2 D 63.

1762-1784

Suppression des collèges Jésuites et établissement de nouveaux collèges à Lyon, non tenus par des communautés religieuses : arrêts du Parlement, mémoires, lettres, convocations à des assemblées extraordinaires, délibérations du bureau des finances de la généralité de Lyon.

2D108 Visites des collèges

1762

Collège de la Trinité : visite de la maison avec demande de production des titres de leur établissement ; collège Notre-Dame : état des titres, envoyé à M. le Chancelier par ordre de Sa Majesté.
